



GA/AMa/

SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE MOSELLE

(ARRETE MINISTERIEL DU 26-12-1958 MODIFIE)

COMMUNE DE DACHSTEIN

Plan Local d'Urbanisme

Annexe Sanitaire *Eau Potable*

NOTE TECHNIQUE

1^{er} envoi :	Octobre 2015	1 ^{ère} phase
2^{ème} envoi :	Juillet 2022	2 ^{ème} phase – selon plan de zonage du 9 juin 2022
Mise(s) à jour	Juin 2023	2 ^{ème} phase – selon plan de zonage du 30 mai 2023



Espace Européen de l'Entreprise - Schiltigheim BP 10020 - 67013 Strasbourg Cedex

Téléphone : 03.88.19.29.19 – Télécopie : 03.88.81.18.91

Internet : www.sdea.fr



SOMMAIRE

1. GÉNÉRALITÉS	3
1.1. Structure administrative	3
1.2. Domaine de compétences et d'intervention.....	3
2. Description des installations	3
2.1. Production d'eau	3
2.2. Qualité de l'eau	4
2.3. Stockage de l'eau	5
2.4. Réseau de distribution	5
2.4.1. Conduites maîtresses intercommunales	5
2.4.2. Réseau communal.....	5
2.4.3. Pression de service	6
2.4.4. Défense contre l'incendie	6
2.4.5. Périmètres de protection.....	6
3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES	7
3.1. Au niveau intercommunal.....	7
3.2. Au niveau communal.....	7
4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE.....	8
4.1. Desserte des Zones U (zones urbanisées)	8
4.2. Desserte des Zones AC (zones agricoles constructibles).....	8
4.3. Desserte des Zones N (zones naturelles)	8
4.4. Desserte des Zones IAU (extensions futures du tissu urbain à court terme)	9
4.4.1. Zone 1AU au Nord-Ouest de la commune (Rue Principale).....	9
4.4.2. Zone 1AU au Nord-Est de la commune (Rue des Coquelicots/Rue de la Chapelle)	9
4.4.3. Zone 1AUX au sud de la commune (Rue d'Ernolsheim).....	9
5. CONCLUSION	10

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Structure administrative

La gestion des installations d'eau potable de la commune de Dachstein est assurée par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim – Mutzig qui rassemble 18 communes.

La commune de Dachstein regroupe une population totale d'environ 1830 habitants (source INSEE 2021).

Le volume total d'eau mis en distribution annuellement au sein de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim – Mutzig est d'environ 2,6 millions de mètres cubes dont 107 400 m³ pour la commune de Dachstein.

1.2. Domaine de compétences et d'intervention

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim – Mutzig (CCRMM) est le maître d'ouvrage de l'ensemble des installations de production, de stockage et de distribution d'eau potable. Elle a transféré au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) les compétences de contrôle, d'entretien et d'exploitation des ouvrages de production, de transport et de distribution ainsi que les compétences d'extension limitées aux branchements et la gestion des abonnés.

Dans le cadre de ces compétences, et outre l'exploitation courante des installations, le SDEA assure notamment un service de permanence qui peut intervenir à tout moment, en cas d'incident, sur l'ensemble des ouvrages de production, de stockage et de distribution.

2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

2.1. Production d'eau

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim – Mutzig comprend 7 unités de distribution. La commune de Dachstein dépend de l'UDI Molsheim-Mutzig.

Le secteur de Molsheim-Mutzig est alimenté à partir de 4 sites de production qui captent des eaux d'origines différentes :

- La station de pompage du Stierkopf assure l'exploitation de 5 forages dans les grès vosgiens qui permettent de disposer d'une capacité de production de 250 m³/h.
- Le site d'Altorf est composé de deux puits dont l'un, le puits n°1, est actuellement à l'arrêt, ce qui limite la capacité de production du site à 120 m³/h.
- Le site de Griesheim-près-Molsheim est composé de deux puits dont l'un, le puits n°2, est actuellement à l'arrêt, ce qui limite la capacité de production du site à 150 m³/h.
- La station de pompage de Gresswiller assure l'exploitation d'un forage réalisé dans les grès qui dispose d'une capacité totale de production de 800 m³/h. Actuellement, ce puits est équipé pour permettre un fonctionnement à 284 m³/h. Cette station alimente les secteurs de Gresswiller, de-Dinsheim et de Molsheim.

Pour l'ensemble des unités de distribution la capacité de production disponible est de 826 m³/h, soit 19 824 m³/j.

Les abonnés situés à l'extrémité sud-est du ban communal notamment la piscine du Triangle et la gare de Duttlenheim sont alimentés par l'UDI CCRMM-Secteur Strasbourg Sud, via des ressources de l'Eurométropole de Strasbourg :

- 2 puits situés au sud-ouest de la commune de Holtzheim, d'une capacité totale de 600 m³/h.
- 1 puits situé sur le ban communal de Geispolsheim d'une capacité totale de 700 m³/h.

La CCRMM bénéficie également d'interconnexions de secours avec l'Eurométropole de Strasbourg et avec le SDEA - Périmètre du Kronthal.

Deux autres interconnexions assurent l'alimentation totale de la commune de Griesheim-près-Molsheim (environ 110 000 m³/an) et de la zone artisanale de la Ville de Rosheim (environ 11 000 m³/an).

2.2. Qualité de l'eau

Suivant les ouvrages de production, les caractéristiques de l'eau distribuée ne sont pas identiques :

- L'eau mise en distribution à partir des puits du Stierkopf est de minéralisation moyenne, plutôt dure et de très bonne qualité bactériologique. Afin de prévenir les risques de pollutions bactériologiques, certains puits sont équipés d'un système de désinfection par chloration.
- L'eau issue du secteur de Griesheim-près-Molsheim se caractérise par une minéralisation moyenne, plutôt dure et de bonne qualité bactériologique. Il est à noter la présence d'arsenic à des teneurs non négligeable au niveau du puits 2. Par conséquent, son temps de fonctionnement est limité à 1h par jour et en simultané avec le puits 3 afin de garantir des teneurs en arsenic inférieures à la limite de qualité fixée à 10 µg/l.
- Le puits 1 d'Altorf n'est plus utilisé depuis novembre 2005 pour la production d'eau potable suite à la pollution de la nappe phréatique par du tri et tétrachloroéthylène au niveau du site Messier-Bugatti. Dans le cadre de la gestion de cette pollution de la nappe, le puits 1 d'Altorf fait office de puits de dépollution afin de préserver la qualité de l'eau au puits 2 d'Altorf.
- L'eau distribuée à partir du Puits 2 d'Altorf est traitée par neutralisation puis désinfectée. Elle est de minéralisation peu accentuée, moyennement dure et de très bonne qualité bactériologique.
- L'eau issue du secteur de Gresswiller présente une minéralisation peu accentuée, moyennement dure et de très bonne qualité bactériologique. Elle fait l'objet d'une désinfection par chloration.
- L'eau produite sur le site de Holtzheim fait l'objet d'un traitement préventif de désinfection à base de chlore. Elle ne subit aucun autre traitement. Ce site est actuellement en situation de sollicitation minimale en raison de teneurs en métabolites de pesticides pertinents supérieures à 10 µg/l.
- L'eau du puits de Geispolsheim est traitée au moyen d'une station de démanganisation / neutralisation et chloration.

2.3. Stockage de l'eau

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig dispose d'une capacité de stockage utile de 4 885 m³ grâce à 8 réservoirs semi-enterrés.

Pour la commune de Dachstein, le stockage de l'eau est assuré par le réservoir de Molsheim :

Localisation	Niveau d'eau (m NGF)	Capacité totale (m ³)	Réserve utile (m ³)	Réserve d'incendie (m ³)
Molsheim	246,17	1 315	1 050	265

2.4. Réseau de distribution

2.4.1. Conduites maîtresses intercommunales

Le réseau structurant du secteur de Molsheim-Mutzig s'articule autour de plusieurs axes principaux :

- une conduite de refoulement - distribution de diamètre Ø 400 mm, Ø 350 mm puis Ø 250 mm relie le puits 3 de Griesheim et le puits 2 d'Altorf au réservoir de Molsheim via les réseaux communaux de Molsheim et Dorlisheim,
- une conduite Ø 250 mm alimente les réservoirs de Molsheim et de Mutzig à partir des puits du Stierkopf,
- le réservoir de Gresswiller est desservi par une conduite Ø 250 mm provenant de la station de pompage de Gresswiller,
- une conduite Ø 500 mm permettant d'alimenter le secteur Molsheim-Mutzig par de l'eau produite à Gresswiller,
- deux conduites Ø 250 mm au départ de Molsheim alimentant d'une part le secteur d'Avolsheim, Soultz-les-Bains et Wolxheim et d'autre part le secteur de Dachstein et Ergersheim.
- Une conduite Ø 400 mm constituant la liaison avec l'UDI CCRMM – Secteur Strasbourg Sud constitué des communes d'Ernolsheim Bruche, Duttlenheim et Duppigheim et l'axe d'interconnexion avec l'Eurométropole de Strasbourg.

2.4.2. Réseau communal

La commune de Dachstein est alimentée en eau potable par une conduite en fonte Ø 100 mm puis Ø 125 mm qui traverse l'agglomération du sud au nord. Elle est raccordée au sud, rue de la Gare, à la conduite intercommunale Ø 250 mm en provenance de Molsheim. Elle se poursuit au nord vers la commune d'Ergersheim.

La commune est également alimentée par différentes conduites greffées sur la conduite intercommunale Ø 200 mm assurant un bouclage de la commune par l'est. Deux conduites, l'une Ø 150 mm aboutissant rue d'Ernolsheim, l'autre Ø 250 mm alimentent le secteur Dachstein-Gare à partir de cette conduite intercommunale.

De la même façon, différentes conduites (conduite Ø 110 mm rue des Marguerites, Ø 150 mm rue dite Viehweg) sont greffées sur la conduite intercommunale et alimentent le secteur Dachstein-Village.

Pour ce qui concerne les différents quartiers de la commune, la distribution est assurée à partir d'antennes et de bouclages (\varnothing 40 à \varnothing 110 mm) branchés sur la conduite principale \varnothing 125 / \varnothing 110 mm traversant la commune.

2.4.3. Pression de service

La pression de service de la commune de Dachstein est fixée par le niveau d'eau du réservoir de Molsheim et varie entre 4,5 et 9 bars en fonction de l'altitude des habitations.

2.4.4. Défense contre l'incendie

Une réserve d'eau de 265 m³ pour la défense contre l'incendie est assurée au niveau du réservoir de Molsheim.

Le réseau de distribution de la commune de Dachstein est équipé d'un total de 70 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

- 37 Poteaux d'Incendie (\varnothing 100 mm),
- 12 Poteaux Auxiliaires (\varnothing 80 mm),
- 17 Hydrants (\varnothing 65 mm).

Des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau ont permis de mesurer les débits maximaux qu'ils sont susceptibles de fournir (voir résultats en annexe). Il est précisé que ces essais réalisés ponctuellement sur quelques appareils ne peuvent être représentatifs du fonctionnement de tous les équipements de défense.

Au moment des essais, les débits disponibles sur les poteaux testés étaient largement supérieurs au débit réglementaire de 60 m³/h sous une pression résiduelle de 1 bar indiqué par circulaire interministérielle du 10 décembre 1951 relative à la défense contre l'incendie et permettaient d'assurer la défense incendie de la majeure partie de la commune.

Néanmoins, des appareils situés sur des conduites implantées en fin de réseau ou sur des conduites de faible diamètre ne délivraient pas le débit réglementaire (tels que les PI n°30, 31, et 42).

Les éventuelles solutions alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable, comme l'implantation de citernes incendie ou de prises d'eau dans les cours d'eau, sont à étudier en concertation avec le Service d'Incendie et de Secours Alsace (SIS), service compétent en la matière.

2.4.5. Périmètres de protection

Le ban communal de Dachstein n'est pas concerné par des périmètres de protection de captage d'eau de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES

3.1. Au niveau intercommunal

Une étude diagnostic du fonctionnement des installations AEP a été réalisée en 2002 par le bureau d'études SOGREAH. Sur la base des conclusions qui en ont découlé, un programme général de travaux portant sur plusieurs opérations destinées à améliorer la qualité de l'eau et la sécurité de la distribution a été élaboré.

Les aménagements suivants ont été réalisés :

- La réalisation d'une interconnexion de secours entre la CCRMM et l'Eurométropole au niveau de la ZA Activeum à Altorf/Duppigheim ;
- Des travaux de renforcement général du réseau.

De plus, une étude patrimoniale du réseau d'eau potable a été menée par les services du SDEA en 2015 sur l'ensemble du territoire de la CCRMM. En fonction de différents critères, cette étude a permis d'identifier les tronçons à renouveler prioritairement et devant être intégrés au programme pluriannuel de travaux mené par la CCRMM.

Enfin un nouveau Schéma Directeur a été réalisée en 2021 par la CCRMM, préconisant des travaux sur le secteur « sources » (réservoir, interconnexions) et sur le secteur « forages » (restructuration du site du Stierkopf, renforcements réseaux à Mutzig et Molsheim) ainsi qu'une nouvelle connexion avec l'UDI CCRMM – Secteur Strasbourg Sud (appelé dans cette étude secteur « nouvelles communes »)

3.2. Au niveau communal

Des travaux de renforcement du réseau d'eau potable ont été réalisés en 2015 dans la rue Principale et la rue des Arcades (pose d'une conduite en fonte ductile Ø 150 mm sur une longueur de 190 mètres, et d'une conduite en PEHD Ø 63 mm sur une longueur de 100 mètres).

En 2016, ce renforcement de réseau s'est poursuivi rue Principale entre le carrefour avec la rue du Couvent et celui de la rue Viehweg avec la pose d'une conduite Ø 150 mm en fonte ductile sur 410 m et un DN 63mm en PEHD sur 45 mètres.

A ce jour, il n'y a pas de travaux de renforcement ou de remplacement de réseaux AEP programmés sur la commune de Dachstein.

L'alimentation en eau potable de la commune de Dachstein ne pose pas de difficultés techniques majeures à l'heure actuelle. Les capacités de production et de stockage de la Communauté de Communes permettront de couvrir les besoins de la commune pour les années à venir.

Néanmoins, les tronçons les plus anciens du réseau devront être vérifiés et, le cas échéant, remplacés, notamment lorsque des travaux de voirie seront entrepris.

4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE

Les zones de desserte des réseaux d'eau potable sont représentées schématiquement sur les plans joints à la présente annexe sanitaire.

A défaut de desserte par les réseaux existants, le raccordement des zones par de nouvelles conduites de distribution devra faire l'objet d'études détaillées.

Le tracé et le linéaire définitif des conduites ainsi que les caractéristiques d'éventuelles canalisations secondaires pour la desserte interne des zones devront faire l'objet d'études spécifiques en fonction des tracés des voiries conçus ultérieurement par les lotisseurs et des besoins des nouvelles zones urbanisées.

4.1. Desserte des Zones U (zones urbanisées)

Les parcelles construites dans les secteurs urbanisés sont déjà desservies par le réseau de distribution d'eau potable. Les nouvelles constructions projetées dans ces zones ne nécessiteront donc probablement pas de conduites supplémentaires. Si tel était le cas, notamment en cas de division parcellaire, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées. Le moment venu, ces extensions localisées feront l'objet d'une étude détaillée au cas par cas pour définir les travaux de raccordement à prévoir.

4.2. Desserte des Zones AC (zones agricoles constructibles)

Certaines zones agricoles constructibles se trouvent en périphérie urbaine des agglomérations et sont donc déjà desservies par le réseau de distribution d'eau potable. En revanche, en l'absence de projet d'aménagement précis concernant l'ensemble des zones agricoles constructibles, aucune extension de réseau n'est proposée à ce stade.

La desserte en eau des zones agricoles constructibles sera étudiée de manière détaillée, au cas par cas, dès que les besoins en eau de chaque site auront pu être quantifiés de manière précise. A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par ressource privée pourrait être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et sous réserve de la disponibilité d'une ressource en eau.

4.3. Desserte des Zones N (zones naturelles)

Ces zones ne sont pour la plupart pas desservies et aucune extension du réseau public d'alimentation en eau potable n'est envisagée.

Etant donné la constructibilité limitée dans ces zones, et en l'absence de projet d'aménagement précis concernant ces zones naturelles, aucun principe d'extension n'y est pour le moment prévu. Cependant, si un projet d'aménagement devait voir le jour dans l'une de ces zones, la desserte des installations devrait faire l'objet d'une étude détaillée.

4.4. Desserte des Zones IAU (extensions futures du tissu urbain à court terme)

4.4.1. Zone 1AU au nord-ouest de la commune (rue Principale)

La zone d'extension est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable par une conduite Ø 110 mm en PVC, au nord, rue Principale.

4.4.2. Zone 1AU au nord-est de la commune (rue des Coquelicots / rue de la Chapelle)

La zone d'extension est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable par deux conduites Ø 110 mm en PVC, l'une au nord, rue de la Chapelle et l'autre au sud, rue des Coquelicots.

Le réseau de desserte interne sera conçu par l'aménageur de manière à former un bouclage entre ces deux réseaux.

4.4.3. Zone 1AUX au sud de la commune (rue d'Ernolsheim)

La zone d'extension est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable par une conduite Ø 150 en fonte ductile rue d'Ernolsheim et la conduite Ø 200 mm fonte ductile rue Viehweg.

Le réseau de desserte interne sera conçu par l'aménageur de manière à former un bouclage entre ces 2 réseaux.

5. CONCLUSION

La desserte en eau potable de la commune de Dachstein par les installations de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, répond bien aux besoins actuels de la commune, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif, et est en mesure de supporter un accroissement de la consommation lié au développement communal.

En ce qui concerne la défense contre l'incendie, le débit de 60 m³/h sous une pression résiduelle de 1 bar, indiqué par la circulaire interministérielle du 10 décembre 1951 relative à la défense contre l'incendie, est largement atteint sur les conduites principales de la commune ; quelques appareils situés sur des conduites de faibles diamètres ou en antenne ne délivrent pas le débit réglementaire. Dans ces conditions, des alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable pour la défense contre l'incendie doivent être recherchées, en concertation avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), compétent en la matière.

Enfin, pour ne pas entraver les projets de développement futurs, la réglementation du PLU devra autoriser la construction de réseaux enterrés et de tout ouvrage ou bâtiments nécessaires au fonctionnement ou au renforcement des installations d'alimentation en eau potable dans toutes les zones.

Schiltigheim, le 29 juin 2023

Rédigé par
Le Technicien d'Études



Arnaud MATHERY

Vérifié par
Le Chef de Projet
Maîtrise d'œuvre Eau Potable



Sébastien DURAND

ANNEXE 1. ESSAIS DE DEBIT SUR LES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Numéro annotation	Date du dernier contrôle	Adresse (Rue)	Débit à 1 bar	Pression statique (bar)	Pression dynamique à 120 m ³ /h (bar)
H 1	22/10/2019	Altorf (Rue d')	64	7.7	
PA 1	23/10/2019	Peupliers (Rue des)		7.5	3.1
PI 2	23/10/2019	Ernolsheim (Rue d')		8	5.8
PI 3	10/01/2020	Iris (Rue des)	108	7.1	
PA 4	10/01/2020	Iris (Rue des)	86	7	
PA 7	13/01/2020	Primevères (Rue des)	93	7.2	
PA 8	22/10/2019	Martin (Rue saint)	67	7.5	
PA 9	22/10/2019	Martin (Rue saint)	65	7.5	
PI 10	22/10/2019	Altorf (Rue d')	120	7.7	
PI 12	22/10/2019	Jacques Prévert (Rue)		7.8	5.8
PI 13	22/10/2019	Altorf (Rue d')	109	7.7	
H 14	22/10/2019	Altorf (Rue d')	71	7.7	
PA 14	22/10/2019	Altorf (Rue d')	82	7.8	
H 15	22/10/2019	Altorf (Rue d')	94	7.5	
PA 15	22/10/2019	Cottages (Rue des)	89	7.8	
H 16	22/10/2019	Altorf (Rue d')	94	7.6	
PA 16	22/10/2019	Cottages (Rue des)	79	7.3	
H 17	27/01/2020	Altorf (Rue d')	59	7.2	
PA 17	21/10/2019	Bleuets (Rue des)	99	8	
H 18	22/10/2019	Altorf (Rue d')	78	7.8	
PA 18	21/10/2019	Marguerites (Rue des)	94	7.9	
PI 19	21/10/2019	Bleuets (Rue des)	105	8	
PI 20	30/01/2020	Bleuets (Rue des)		8.8	6.5
PA 21	21/10/2019	Chapelle (Rue de la)	100	8	
H 22	27/01/2020	Altorf (Rue d')	57	7.1	
H 23	21/10/2019	Altorf (Rue d')	76	8	
H 24	21/10/2019	Altorf (Rue d')	109	7.9	
PI 24	21/10/2019	Couvent (Rue du)		7.6	4.8
PI 26	23/10/2019	Ernolsheim (Rue d')		7.9	5.9
PI 27	23/10/2019	Ernolsheim (Rue d')		8	6.1
PI 28	23/10/2019	Vanneaux (Rue des)		7.9	4.7
PI 29	23/10/2019	Vanneaux (Rue des)		7.7	6.2
PI 30	22/10/2019	Anémones (Rue des)	44	7.6	
PI 31	22/10/2019	Ernolsheim (Rue d')	42	7.7	
PI 32	10/01/2020	Ernolsheim (Rue d')	98	7.1	

Numéro annotation	Date du dernier contrôle	Adresse (Rue)	Débit à 1 bar	Pression statique (bar)	Pression dynamique à 120 m ³ /h (bar)
H 33	21/10/2019	Bruche (Rue de la)	71	8	
PI 33	23/10/2019	Ernolsheim (Rue d')		7.5	5.2
H 34	21/10/2019	Balai (Rue du)	39	7.7	
PI 34	22/10/2019	Hérons (Rue des)		7.7	3.4
PI 36	21/10/2019	Couvent (Rue du)		7.7	3.9
PI 37	13/01/2020	Kraenner (Rue Léon)	68	7.3	
PI 38	13/01/2020	Kraenner (Rue Léon)	65	7.2	
PI 39	21/10/2019	Champs (Rue des)	105	7.8	
PI 40	21/10/2019	Principale (Rue)		7.7	4.7
H 41	21/10/2019	Arcades (Rue des)	60	7.2	
PI 41	21/10/2019	Principale (Rue)	66	7.8	
H 42	21/10/2019	Mairie (Rue de la)	33	7.8	
PI 42	21/10/2019	Principale (Rue)	57	7.4	
PA 43	27/01/2020	RD 147		4.4	2.2
PI 45	21/10/2019	Vieweg (Rue dite)		8	5.7
PI 46	21/10/2019	Vieweg (Rue dite)		8	6.2
H 47	21/10/2019	Principale (Rue)		7.9	2.5
PI 47	22/10/2019	Remise (Rue de la)		7.7	4.2
H 48	21/10/2019	Principale (Rue)		7.8	2.4
PI 48	30/01/2020	RD 147		4.5	3.5
H 49	21/10/2019	Principale (Rue)	30	7.8	
PI 49	21/10/2019	Principale (Rue)		7.9	4.9
H 50	27/01/2020	RD 147	93	4.2	
PI 50	27/01/2020	Principale (Rue)	93	4.2	
PI 51	21/10/2019	Vieweg (Rue dite)		8	5.6
PI 52	21/10/2019	Principale (Rue)		7.8	4.6
PI 53	22/10/2019	Remise (Rue de la)		7.7	2.6
PI 54	22/10/2019	Remise (Rue de la)		7.7	2.8
PI 55	27/01/2020	Bleriot (Rue)	58	8.1	
PI 56	10/01/2020	Primevères (Rue des)	92	7.1	
I 57	10/01/2020	Primevères (Rue des)	99	7.1	

Nota : les résultats fournis correspondent à des mesures instantanées prises dans les conditions du moment et susceptibles de varier dans le temps.